

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERRUEIX
Département d'Ille et Vilaine

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHERRUEIX, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur TAILLEBOIS Jean-Michel, Maire.

Nombre de membres :

en exercice : 15

Présents : 09

Votants : 11

Présents : M. TAILLEBOIS Jean-Michel, M. CARRÉ Robert, M. JOSSE Jean-Claude, M. DELAUNAY Xavier, Mme STRAZZER Françoise, Mme GIRAUDON Claire, Mme HARDY Annick, M. VAEVIEN Benoit, M. VALET Maxime.

Absentes excusées ayant donné procuration : Mme BEREST Audrey a donné procuration à M. VALET Maxime ; Mme GEST Céline a donné procuration à M. TAILLEBOIS Jean-Michel

Absents excusés : M. LE GRAND Frédéric, Mme CHAUVIERE Thyphaine

Absents : Mme GUILLAUME Marie, M. MONMARCHÉ Gilbert

Secrétaire de Séance : Monsieur JOSSE Jean-Claude

Date de convocation : 06 mai 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 mars 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2025. Sans observations, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1. SDE35 Avenant à la convention éclairage 100% led
2. Dénomination de la bibliothèque
3. Règlement salles des fêtes : utilisation des parkings
4. Ressources humaines : création de postes et tableau des effectifs
5. Questions diverses

DELIBERATIONS

Délibération n°4-2025-1

SDE 35 : avenant à la convention « Eclairage 100% LED »

M. le maire rappelle au conseil municipal que la commune a transféré sa compétence éclairage public au SDE35, et que par délibération du 16 décembre 2023, elle a approuvé la signature d'une convention 100% LED (Cherrueix faisait partie des 5 premières communes volontaires de ce dispositif).

Considérant que depuis cette signature, l'étude menée par le SDE35 a conclu à des montants de travaux nettement inférieurs aux estimations : M. le maire explique que, notamment, seuls les éléments qui le nécessitent seront changés. Il projette le plan établi par le SDE35 qui détaille l'ensemble des points qui feront l'objet d'une intervention.

Considérant que la demande de subvention fonds vert sollicitée en 2024 par le SDE35 n'a pas été obtenue.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la signature d'un avenant à ladite convention qui redéfinirait les modalités financières des participations respectives du SDE35 et de la commune, les caractéristiques de l'avance remboursable par la commune, et l'autorisation de solliciter des subventions.

Les principales modifications sont les suivantes :

	Cherrueix	
	Convention	Avenant n°1
Nombre de points lumineux rénovés	189	196
Montant études et travaux HT	600 337,10€	147 488,99€
Participation SDE	480 269,68€	117 991,19€
Participation commune	120 067,42€	29 497,80€
Avance remboursable	120 067,42€ sur 10 ans Annuité de 12 006,74€	29 497,80€ sur 3 ans Annuité de 9 832,60€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de rénovation globale, ses actes afférents, y compris les futurs avenants
- **AUTORISE** la commune à solliciter toutes subventions susceptibles de cofinancer ce projet

Délibération n°4-2025-2

Dénomination de la bibliothèque

M. le maire rappelle aux conseillers que la bibliothèque municipale ne porte pas de dénomination précise. Il les informe par ailleurs de la présence de deux nouvelles bénévoles et souligne que gérer la bibliothèque représente un engagement qui supporte de plus en plus de contraintes.

Aussi, afin de rendre hommage à son ancienne adjointe aujourd'hui décédée, qui s'investissait énormément pour la bibliothèque, il propose au Conseil municipal de délibérer sur l'attribution d'un nom à la bibliothèque municipale et fait la proposition suivante : « Bibliothèque Marie-Madeleine Wysocki ». Il précise en avoir informé les filles de Mme Wysocki qui ont accueilli favorablement ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE d'attribuer un nom à la bibliothèque municipale et la baptise « **Bibliothèque Marie-Madeleine Wysocki** » afin de rendre hommage à son engagement reconnu unanimement

FAIT LE CHOIX de la plaque qui sera accrochée sur un mur extérieur de la bibliothèque



ACTE que l'inauguration de ce nom aura lieu le 13 juin 2025 à 18h30 à la suite de l'inauguration de la rue Théophile Blin

Délibération n° 4-2025-3

Règlement salles des fêtes (Salle du Temps Libre et Espace de la Grève) : utilisation des parkings

M. le maire informe le conseil municipal des problèmes de stationnement soulevés par les usagers des salles des fêtes le week-end.

Afin de pallier ce problème, il propose aux conseillers de délibérer sur la possibilité d'autoriser les locataires des salles « La Maison du temps libre » et « L'espace de la grève » à privatiser les parkings respectifs de ces salles en leur permettant d'apposer des barrières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, avec **8 voix pour et 3 voix contre**, de donner la possibilité aux locataires des salles du Temps Libre et L'Espace de la Grève, le week-end, d'être prioritaires dans l'utilisation des parkings attenants à ces salles

DECIDE, à l'unanimité, qu'il convient d'ajouter dans le règlement intérieur de location de ces deux salles le paragraphe suivant :

« Le parking de la salle des fêtes sera réservé en priorité à ses locataires. Une signalétique ainsi que des barrières leur seront proposées. Les locataires s'engagent à en faire un usage modéré et limité à leurs besoins. Un libre accès doit être laissé aux véhicules déjà présents sur le parking ».

Délibération n°4-2025-4

Ressources Humaines : création de deux emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Le Maire rappelle que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

M. le maire expose au conseil les évolutions de carrière possibles d'agents en poste au service technique en raison :

- d'une réussite au concours d'agent de maîtrise

Commune de CHERRUEIX – Ille et Vilaine
Séance du Conseil Municipal du 13 mai 2025

- de possibles avancements de grade sur le tableau des agents promouvables fourni par le Centre de Gestion de la Fonction Publique d'Ille-et-Vilaine

Aussi, conformément aux dispositions fixées par l'article L.313.1 du code général de la fonction publique, M. le maire propose à l'assemblée :

- de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial (filrière technique) à temps complet à raison de 35 heures/semaine à partir du 1^{er} juin 2025
- de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet à raison de 35 heures/semaine à partir du 1^{er} juin 2025
- de supprimer, à compter du 1^{er} juin 2025, un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la délibération relative au régime indemnitaire en date du 12 décembre 2017
- Vu le tableau des effectifs,
- Considérant l'exposé de M. le maire

DECIDE

- **de créer un emploi permanent d'agent de maîtrise territorial** (filrière technique) à temps complet à raison de 35 heures/semaine à partir du 1^{er} juin 2025
- **de créer un emploi permanent d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe** à temps complet à raison de 35 heures/semaine à partir du 1^{er} juin 2025
- de supprimer, à compter du 1^{er} juin 2025, un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025 de la collectivité

DECIDE de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs :

EMPLOIS	Autorisés par le Conseil Municipal	Durée hebdomadaire de service
TOTAL	12	
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS COMPLET	7	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	2	Temps complet
Agent de maîtrise	1	Temps complet
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	Temps complet
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	1	Temps complet
Adjoint Technique	1	Temps complet
EMPLOIS PERMANENTS TEMPS NON COMPLET	4	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	15 heures
Adjoint technique	1	31 h 28
Adjoint technique	1	11.42 heures
Adjoint technique	1	6.30 heures
EMPLOIS NON PERMANENTS	1	
Adjoint d'animation	1	15 h 20. par semaine scolaire

QUESTIONS DIVERSES

- En marge de la délibération concernant la bibliothèque, deux points sont soulevés :
 - ✓ M. Carré suggère qu'il soit aménagé, sur la plate-bande qui longe le bâtiment, un trottoir sur lequel seraient installées des plantes à chaque poteau. Cette proposition convient aux membres du conseil municipal.
 - ✓ M. Valet soumet l'idée de poser une plaque sur le bâtiment signalant la Salle des Embruns. Le conseil retient l'idée, à réaliser par la suite.
- M. le maire rappelle aux conseillers la réunion de présentation de la traduction réglementaire du Projet de Plan Local d'Urbanisme organisée avec les Personnes Publiques Associées le 27 mai 14h00 à la mairie. Il informe également que suite à cette réunion, il sera éventuellement possible d'envisager une réunion publique sur la révision du PLU le 04 juillet ou le 08 juillet 2025.
- M. Carré fait savoir au conseil que les travaux de réfection de la chaussée Route de St-Broladre sont en cours et seront achevés cette semaine.
- M. Josse communique sur l'inauguration de l'Hébergement du Centre de Ressource National du Char à Voile (CRNCV) prévue le 7 juin prochain à 10h30, à laquelle sont conviés les membres du conseil municipal.
- Le Prochain conseil municipal est fixé au 24 juin 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude JOSSE



Le Maire,
Jean-Michel TAILLEBOIS



INDEX DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE

N°ordre	Date	Objet	Titre	Page du PV
4-2025-1	13.05.2025	Eclairage public	SDE35 Avenant à la convention éclairage 100% LED	2
4-2025-2	13.05.2025	Affaires générales	Dénomination de la bibliothèque	2-3
4-2025-3	13.05.2025	Affaires générales	Règlement salles des fêtes : utilisation des parkings	3
4-2025-4	13.05.2025	Ressources Humaines	Création de postes et tableau des effectifs	3-4

